

Bécancour, le 11 décembre 2003

Titre du projet :

Projet de centrale de cogénération de Bécancour par TransCanada Energy Ltd

Présentation de la personne qui soumet le mémoire :

Claude Dupuis ingénieur

Domicilier à Bécancour (Secteur St-Grégoire)

Directeur des opérations d'une entreprise manufacturière de la mauricie.

Intérêt porté au projet :

D'abord économique, écologique et logistique.

Préoccupations liées au projet :

Je suis très préoccupé par le projet de la centrale de cogénération de Bécancour de TransCanada Energy Ltd. Il m'a semblé, qu'à la lumière des témoignages dont nous avons été témoin, chaque ministère, agence, organisme, régis et autres travaillent en vase clos. J'ai senti un manque de cohésion dans la gestion des mécanismes qui aligne, régisse et encadre le développement de la politique énergétique au Québec. Il me semble que notre système est tellement diviser que nous pourrions permettre à plusieurs projets différents et indépendants de nature de s'installer simultanément même si la synergie de l'ensemble permet d'excéder les normes qu'un ministère puisse établir.

Nous avons par le passé établi des objectifs donc je n'ai pas vérifier la source mais je cite l'extrait de M. Carbonneau :

"Donc la Politique énergétique du Québec a été rendue publique le 26 novembre 96. Essentiellement, elle a quatre (4) objectifs qui sont d'assurer aux Québécois les services énergétiques requis au meilleur coût possible, promouvoir de nouveaux moyens de développement économique, respecter ou rétablir les équilibres environnementaux, garantir l'équité et la transparence. "

Je pense que le projet dont il est ici question, déroge à trois des quatre objectifs que je qualifie pour ma part de principes fondamentaux dont le gouvernement et les organismes devraient s'inspirer.

Assurer aux Québécois les services énergétiques requis au meilleur coût possible

Admettons que le calcul des besoins d'Hydro-Québec Distribution soit exact, je m'interroge tout de même sur les services énergétiques qui puissent être détournés vers d'autres clients que les Québécois. Je ne doute pas que l'arbitrage entre les deux premiers principes ne tente pas la société d'état à promouvoir des ventes vers le lucratif marché américain.

Le projet présenté ici ne me semble pas non plus le projet au meilleur coût possible. Il ne fait aucun doute que le prix du combustible qui est la composante majeure des frais d'exploitation de la centrale est en augmentation. Des augmentations substantiellement sont à prévoir puisque toujours selon les témoignages cette filière est très populaire et que la demande est en forte progression. N'oublions pas que le coût de l'électricité est indexé au prix du combustible à partir de la deuxième année d'exploitation. Nous savons que les ventes de gaz naturel augmenteront de 17% au Québec juste avec l'ajout de cette centrale, c'est une belle façon de distribuer le gaz dans les foyers québécois.

Promouvoir de nouveaux moyens de développement économique

C'est le seul principe ici qui ne soit pas violé, en effet nous sommes en mesure de promouvoir le développement économique en émettant des polluants dans l'atmosphère. Mais pourquoi ne pas le faire puisque nous avons en réserve des quotes-parts de polluant à expulsé dans l'atmosphère. Si nous ne le faisons pas d'autres se chargeront de le faire à notre place.

Respecter ou rétablir les équilibres environnementaux

Sur ce point je suis ambivalent puisque d'une part si nous ne comblons pas entièrement le niveau d'émission pour notre zone de gestion des émissions de polluants, peut être que cela laissera de la place pour d'autres compagnies polluantes. Quoi qu'il en soit si on en réfère aux données du tableau 3.10, la quantité résiduelle de 984 t dépend de plusieurs facteurs et risque de contraindre d'autres projets de développement économique. D'une part la centrale TCE Bécancour sera-t-elle pourvu d'un système catalytique ce qui entraîne d'autres polluants mais diminue de façon significative l'émission de NOx. Et puisque l'alimentation de Gaz Métro le permettrait, il n'est pas impossible de croire qu'Hydro-Québec Production demande à ce que la centrale de pointe TAG puisse aussi être utilisée sur une base plus permanente remplissant ainsi une partie de la quantité résiduelle de NOx.

Pour rendre le projet plus alléchant coté environnement, nous y avons adjoint de petits clients de vapeur. Il me semble que ce ne soit qu'un prétexte pour produire beaucoup d'électricité puisqu'une seule turbine suffirait amplement à fournir de la vapeur à ces clients et par le fait même permettre des rendements beaucoup plus important que 60 @ 62%.

Garantir l'équité et la transparence

Je suis très préoccupé par le fait qu'une entente soit intervenue entre Hydro-Québec Distribution et TransCanada Energy Ltd, cette entente exerce beaucoup de pression sur le promoteur et elle me semble illégitime. Comment ne pas croire que les jeux ne sont pas déjà faits, le terrain est déjà acheté, TransCanada Energy Ltd est prêt à construire même si le projet de gazoduc avorte et ils sont liés par contrat de rembourser les pertes encourues par le retard du projet.

Autres préoccupations

J'ai aussi d'autres préoccupations concernant l'opportunité manquée lier à l'appel d'offres d'Hydro-Québec. Selon le document : Directive «Cogénération de Bécancour» (3211-12-75), il est stipulé dans la partie «Justification» et je cite ;

*“Dans son document d'appel d'offres, Hydro-Québec spécifiait quatre régions du Québec **qui** avaient besoin de plus d'électricité. Parmi ces régions, une capacité supplémentaire d'électricité est privilégiée pour la région de Bécancour, principalement en raison du fait qu'elle est située au croisement de trois réseaux de transport d'énergie électrique.”*

Or, au risque de me répéter, le Parc Industriel et portuaire de Bécancour possède déjà une capacité supplémentaire inexploitée de 336 MW en la centrale de Bécancour. Cette centrale qui fonctionne actuellement au mazout léger n'est utilisée que pour la pointe mais elle a été conçue avec la même technologie que propose l'offre de TransCanada Energy Ltd. En effet les quatre turbines qu'elle possède sont de marque GE model Frame 7 série E d'une puissance de 84 MW chacune. Chacune d'entre elles, est équipée de brûleurs mixtes mazout et gaz pour permettre la flexibilité de produire à partir de cette deuxième source d'énergie au moment où cette dernière sera disponible en quantité suffisante dans le Parc.

Cette centrale est déjà fonctionnelle et elle est toute désignée pour être équipée de 2 turbines à vapeur afin de permettre un cycle de régénération. Elle possède déjà l'approvisionnement en eau déminéralisé, les infrastructures électriques pour sont raccordement au réseau 230 kV via le poste SF6 de Gentilly 2 et les études d'impact sûreté de la centrale nucléaire sont complétées et maintes fois éprouvées. Cette centrale possède la flexibilité de produire avec une, deux, trois ou quatre turbines afin de fournir la puissance requise au moment voulu et ainsi limiter les impacts sur l'environnement lié au gaz à effet de serre. Il y a plus de 25 personnes affectées à l'année au suivi et à l'exploitation pour moins de 200 heures par année de fonctionnement sur le réseau. Tout cela fait parti ces coûts que les citoyens de la province doivent absorber à même leur facture d'électricité.

Je peux aussi vous répéter que du coté économique. Toujours selon le document mentionné, Pioneer possède une chaudière au mazout et au gaz ;

“Premièrement, l’usine de Pioneer fut construite en 1974 et possède de l’équipement de production de vapeur alimenté au mazout et au gaz naturel. ”

Cependant, Pioneer exploite cet équipement au mazout seulement puisqu’il est plus économique de le faire ainsi que de l’exploiter avec du gaz naturel.

On y retrouve aussi ;

“Deuxièmement, Norsk Hydro qui exploite une usine de production de magnésium est intéressée à une source de vapeur fiable et moins coûteuse pour alimenter son établissement du Parc industriel afin d’améliorer sa compétitivité dans le marché mondial du magnésium. ”

Alors l’offre de TransCanada Energy Ltd stipule qu’elle est idéale ;

“elle peut répondre aux besoins de Pioneer qui prévoit cesser l’utilisation de sa centrale thermique alimentée au mazout dès qu’une autre source de vapeur fiable sera disponible ; ”

Et ;

“elle peut répondre aux besoins de Norsk Hydro qui désire une alimentation fiable en vapeur de procédé à un prix plus modique ; ”

Je comprends que des quotes-parts d’émission polluante valent de l’argent puisque la vapeur qui est produite avec une centrale d’une efficacité maximale de 62% puisse être de la vapeur à moindre coût que de la vapeur qui serait produite avec des chaudières qui ont une efficacité plus élevée et que le prix du combustible est défavorable.

Dans l’Impact environnemental appréhendé au volet socio-économique on peut lire ;

“La construction et l’exploitation de la centrale auront un impact positif substantiel sur l’économie locale de Bécancour ainsi que sur l’économie du Québec. ”

Il est vrai que sur l’économie locale l’implantation d’un projet de l’ampleur du Projet de centrale de cogénération de Bécancour aura un impact positif, cependant cet impact sera limité dans le temps à la durée de la construction. Puisque pour la période d’exploitation il n’y aura tout au plus que 20 personnes. Et quatre personnes perdront leur emploi chez Pioneer.

Étant donnée que la technologie employée est étrangère, l’impact pour l’économie du Québec durant la construction se limite presque exclusivement aux contrats et à la main-d’œuvre. Pendant la période d’exploitation, les coûts d’exploitation seront en majorité liés à l’achat du gaz qui provient de l’extérieur de la province. Même l’entretien majeur sera assuré par le constructeur.

“Les émanations globales du Parc industriel seront réduites car Pioneer limitera l’utilisation des chaudières au mazout de Pioneer. En outre, Norsk Hydro et Pioneer réaliseront des économies substantielles dans la génération de vapeur de procédé ce qui améliorera la position concurrentielle des deux sociétés. ”

Qu’en est-il de la position concurrentielle de nos entreprises est-elle subventionnée par nos achats d’électricité ?

En outre quel sera le prix de la vapeur fournie à Norsk Hydro et à Pioneer, sera-t-il indexé lui aussi au prix du gaz comme c’est le cas de l’électricité fourni par la centrale ?

Voici mes suggestions pour améliorer le projet.

Faire un projet à la dimension des clients de vapeur, nous savons cependant que la production d'électricité en sera grandement diminuée et que la viabilité du projet sera peut-être compromise. Cependant l'efficacité atteinte sera maximum et les impacts sur l'environnement rééquilibrés.

Autres suggestions, si fournir de la vapeur à des clients dans le Parc Industriel et portuaire de Bécancour est si important, pourquoi ne pas le faire à partir de la centrale de turbines à gaz TAG. On obtiendrait ainsi un 100 MW pour Hydro-Québec et des réductions substantielles de polluants.

Ma position quant à l'autorisation du projet.

Le projet doit être rejeté puisque nous n'avons pas une réponse positive à nos objectifs de notre politique énergétique.

Tant et aussi longtemps qu'une concertation des différents organismes, qui œuvrent dans le domaine énergétique au Québec, ne dicte pas de façon unanime les règles d'engagement des différentes filières, les principes fondamentales énoncés dans les politiques énergétiques devraient être respectés pour qu'un projet puisse être accepté.